

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 septembre 2015

Présents : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Mathieu LINIGER, Christine HUMBERTJEAN, Jean-Noël VALLET, Isabelle KERN, Stéphanie FOURNIER, Aurélie JAVANET, Marilyne FONTANIER, Julien WOITTEQUAND, James BOUVERET, Fabienne DOLE.

Excusés : Alain CUSSEY, Nicole AUBEL.

Secrétaire de séance : Fabienne Dole

1. Procès-verbal de la séance du 27 juillet 2015

Le procès-verbal du 27 juillet est validé par le conseil à l'unanimité, soit 12 voix pour.

2. Information sur la loi NOTRe et son application à la CCCQ

M. le Maire détaille les dernières informations et l'échéancier pour la mise en place de la loi NOTRe pour notre Communauté de Communes.

Compte tenu que le nombre d'habitants de la CCCQ (9300) est inférieur au seuil minimum (14710), elle doit donc fusionner avec une ou des autres communautés de communes.

La Communauté de Communes du Val Saint-Vitois devrait rejoindre la CAGB, il reste donc trois possibilités pour la CCCQ : La CAGB, les Communautés de Communes d'Amancey et d'Ornans ou la Communauté de Communes du Val d'Amour.

Suite à cette présentation, le Conseil demande plus de renseignements sur la proposition « Communauté de Communes du Val d'Amour ».

3. Avancement de grade de l'ATSEM : suppression et création de poste

M. le Maire explique que Mme Conception BARROCA, ATSEM, peut bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} décembre prochain.

Elle remplit les conditions pour passer du grade d'agent spécialisé de première classe des écoles maternelles à celui d'agent spécialisé **principal** de deuxième classe.

Le Maire a soumis cette proposition d'avancement à la Commission Administrative Paritaire laquelle a émis un avis favorable le 21 octobre 2014.

Le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer l'emploi d'agent spécialisé de première classe et de créer un emploi d'agent spécialisé principal de deuxième classe à compter du 1^{er} décembre 2015.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité du conseil, soit 12 voix pour.

4. Avenant au bail des logements St Gérard et Girardot : révision de la provision mensuelle des charges

Les deux logements au-dessus de l'école ont été rénovés lors de la municipalité précédente et les appartements sont occupés par Mme ST GERANT et M. GIRARDOT.

Une provision de charges de 80 euros par mois est demandée à chaque locataire.

Lors de la régularisation annuelle, la commune doit reverser aux 2 locataires le 'trop perçu'.

Mme ST GERANT demande une baisse de sa provision mensuelle. M. GIRARDOT, locataire du deuxième appartement, souhaite le maintien.

Le Maire propose un avenant au bail du logement de Mme ST GERANT pour modifier la provision pour charges qui passerait de 80 à 70 euros.

A l'unanimité, soit 12 voix pour, le Conseil autorise le Maire à signer un avenant au bail avec Mme SAINT GERANT.

5. Limitation de vitesse au Moulinot

La commune de Buffard a pris un arrêté limitant la vitesse entre Buffard et le Moulinot à 50 km/heure.

M. le Maire demande l'avis du conseil pour continuer cette limitation sur le hameau et jusqu'à la départementale. Avis favorable du Conseil.

De plus, il faudra s'interroger sur le tonnage maximum autorisé sur cette route et aussi revoir l'éclairage du Moulinot.

6. Adhésion au régime d'assurance chômage pour le personnel contractuel

Au mois de novembre, la mairie embauchera une personne pour un CDD d'un an afin de remplacer Rose Marie PERREIRA.

Pour ce faire, la commune doit adhérer au régime d'assurance chômage en signant un contrat avec l'URSSAF.

Besoin de plus d'infos – décision lors du prochain conseil.

7. Questions diverses

1/ M. le Maire a donné un avis favorable à la demande préalable de travaux de M. GRESSIER Jean-François pour la restauration des toits des garages rue des petits Terreaux.

2/ Nouveaux tarifs pour la salle des fêtes : Suite à une demande de location de la part de la commune de FOURG pour l'arbre de Noël des enfants de cette commune se pose le prix de la location pour une telle demande.

Après débat, il est proposé que pour les associations extérieures et autres mairies le tarif de location de la salle des fêtes soit identique à celui des habitants de Liesle.

La proposition est acceptée à 11 voix Pour – 1 abstention.

3/ Suite à l'agression subie par Conception BARROCA dans le cadre du périscolaire par une habitante du village dont les enfants ne sont pas scolarisés à l'école de Liesle, plusieurs plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie : l'une par Mme Conception BARROCA et une autre par le Maire de Liesle (en tant qu'employeur et responsable du périscolaire).

Les parents ont été réunis afin de les informer des faits. Ils ont décidé de faire un courrier commun à la gendarmerie.

4/ En août le jury du fleurissement régional des villages a fait remarquer que les panneaux « deux fleurs » sont passés et qu'il faudrait leur redonner des couleurs. C'est Isabelle KERN qui va se renseigner sur l'acquisition de nouveaux panneaux.

5/ Afin de préparer le 11 novembre, une réunion se déroulera le 14 octobre à 20h30 à la mairie.

6/ Julien WOITTEQUAND prend la parole pour accuser Pierre DAUDEY d'être intervenu de façon partisane dans les difficultés rencontrées cet été au sein de l'association KABAKABLE et donc d'être le principal responsable de la situation.

Pierre DAUDEY précise qu'en tant que Maire et co-organisateur du marché de Liesle, il est, au contraire, resté très en retrait dans le fonctionnement de l'association et est intervenu au titre de la commune pour permettre l'organisation du marché de septembre compte tenu que l'association n'avait plus ni présidente, ni trésorière, ni secrétaire.

Prochain conseil municipal lundi 19 octobre à 20h30

Séance levée à 24h